

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)
Envoyé: dimanche 3 mai 2020 17:51
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: signalé / cartographie PM des capacités de test
Importance: Haute

----- Message d'origine -----

De : "ARS-PILOTAGE-NATIONAL, SECRETARIAT" <ars-pilotage-national@sg.social.gouv.fr>
Date : 03/05/2020 08:53 (GMT+01:00)
À : LD-ARS-DIRECTEURS <ld-ars-directeurs@sg.social.gouv.fr>
Cc : LD-ARS-BOITES-FONCTIONNELLES <ld-ars-boites-fonctionnelles@sg.social.gouv.fr>, "LE MOIGN, Raymond (CAB/SANTE)" <raymond.lemoign@sante.gouv.fr>, "CASTOLDI, Nicolas (DGS/COVID-19)" <nicolas.castoldi@sante.gouv.fr>, "FOURCADE, Sabine (SGMCAS)" <Sabine.FOURCADE@sg.social.gouv.fr>, "VOISARD, Cyril (DGS/COVID-19)" <cyril.voisard@sante.gouv.fr>, johanna.michielin@cnsinnovation.fr, "VIDALENC, Muriel (SGMCAS)" <muriel.vidalenc@sg.social.gouv.fr>
Objet : TR: signalé / cartographie PM des capacités de test

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux,

Comme vous le savez, le Premier ministre a annoncé que la combinaison de trois critères permettrait au Gouvernement de prendre les décisions de déconfinement à l'échelle territoriale. L'un de ces critères est la **capacité d'atteindre, au 11 mai, le volume de tests requis pour interrompre les chaînes de transmission.**

Cette carte sera publiée le 7 mai et les données compétentes seront évoquées par le Premier ministre le même jour.

Pour les établir, nous utiliserons la plateforme DREES, qui est largement déployée et qui a vocation à devenir l'outil de référence.

Cette plateforme permet désormais de recenser à la fois le réalisé (nombre prélèvements effectués par jour et par laboratoire et nombre de tests réalisés par jour et par laboratoire) et le capacitaire (capacités de tests maximales quotidienne à date en prenant en compte les tensions existantes et estimation du nombre de tests réalisables par jour à horizon un mois). Sa complétude est essentielle afin de nous aider collectivement à disposer de chiffres fiables et consolidés et devrait contribuer à vous aider au suivi de la montée en charge.

Ces données évoluent tous les jours, à la fois parce que les laboratoires la remplissent progressivement et parce que les capacités qui y sont intégrées ont vocation à tenir compte des engagements de croissance de l'offre qui ont été pris à l'échelle nationale.

A l'échelle régionale, il convient bien entendu de relayer cette démarche, en vérifiant que chacun des laboratoires susceptibles d'apporter des capacités de test à l'effort national de dépistage a bien renseigné la plateforme et en demandant à l'ensemble des acteurs, sans exclusive, à augmenter au maximum ses capacités, afin de nous permettre d'atteindre collectivement la cible de 700 000 tests /semaine.

A cet égard, je tenais à vous informer du fait que les laboratoires de biologie médicale, notamment privés, ont eu l'occasion de confirmer au ministre des solidarités et de la santé, jeudi 30 avril, qu'ils étaient prêts à augmenter très fortement leurs capacités de test à horizon du 11 mai et au-delà. Dans cet esprit, le remboursement de l'acte sera porté à 100% dans les jours qui viennent et diverses mesures réglementaires seront prises afin à la fois de faciliter la mobilisation des ressources humaines nécessaires et faciliter la mobilisation de tous les acteurs.

Dans ce cadre, il a été indiqué aux laboratoires de biologie médicale que la participation à l'effort national de dépistage supposait de remplir la plateforme DREES et de s'intégrer au SIDEP. Ces deux points sont essentiels pour la réussite des opérations de déconfinement. Vous êtes fondés à leur rappeler cette obligation et à vérifier, tout au long des jours qui viennent, qu'il y a été satisfait. A ce jour, la capacité maximale figurant dans les remontées DREES est inférieure, dans plusieurs ARS, au volume de tests d'ores et déjà réalisés. Cela signifie qu'un nombre important de laboratoires, publics et privés, n'ont pas encore complété la plateforme.

De même, il est essentiel de veiller à ce que les automates MGI en cours de déploiement soient bien intégrés sur la plateforme DREES. Leur contribution à horizon du 11 mai est centrale.

S'agissant des cibles de tests à réaliser, vous avez été destinataires, à l'appui du projet de circulaire organisant le dépistage et le *contact tracing*, d'une première déclinaison régionale et départementale de la cible de tests à réaliser au 11 mai. Dès que les nouvelles estimations de l'Institut Pasteur seront connues, vous serez destinataires, si nécessaire, d'une version actualisée à date. C'est au regard de cette cible territoriale et des capacités maximales mobilisables que la cartographie sera établie.

Afin de permettre au cabinet du Premier ministre de disposer des informations nécessaires, je vous demande de bien vouloir vérifier par deux fois, pour tenir compte des inscriptions progressives, les données contenues dans la plateforme DREES sont exactes et reflètent effectivement la capacité mobilisable dans chaque département (colonne « capacité de test maximale quotidienne »).

Je vous remercie de bien vouloir transmettre, en réponse à cette boucle, les informations suivantes par deux fois, le lundi 4 mai et le mercredi 6 mai avant 12h :

- Si les informations de la plateforme DREES vous paraissent exhaustives pour votre région, en nous le confirmant par mail et joignant le chiffre par département (correspondant à la colonne « capacité de test maximale quotidienne »);
- Si les informations de la plateforme DREES ne sont pas satisfaisantes, en nous remontant les chiffres corrigés.

Si vous avez la moindre question sur ce processus, je vous prie de bien vouloir prendre contact avec Cyril Voisard en copie de ce mail. Attention : Ces informations qui vous sont demandées ne se substituent pas au tableau de bord de remontées des tests réalisé deux fois par semaine, les lundi et jeudi.

J'ajoute enfin qu'afin de préparer la massification de la capacité de tests nécessaire au 11 mai et d'anticiper la doctrine applicable dans le cadre du déconfinement, qui suppose en premier lieu de tester toutes les personnes symptomatiques et tous les cas contacts des cas confirmés, vous êtes invités à augmenter dès la semaine prochaine le nombre de tests pratiqués:

- en intensifiant les dépistages pratiqués dans les EPHAD et dans les hébergements collectifs ;
- en testant par RT-PCR toutes les personnes symptomatiques.

Je vous remercie de votre implication dans la préparation de cette nouvelle étape cruciale de la crise sanitaire.

Bien cordialement,

Muriel VIDALENC

Cheffe de service Pôle Santé ARS

Tél : 01 40 56 89 85/ 06 10 55 33 82

e-mail : muriel.vidalenc@sg.social.gouv.fr

